



Code produit : **SIS-CYB** // Catégorie : **SÉCURITÉ & SÛRETÉ CYBERSÉCURITÉ** // Version : **2025**

Objectifs de la formation

- Distinguer les spécificités de la cybersécurité des systèmes opérationnels critiques.
- Expliquer les approches et exigences des normes IEC 62443.
- Intégrer les exigences de cybersécurité dans le management et les étapes du cycle de vie des Systèmes Instrumentés de Sécurité.
- Identifier et analyser les risques de cybersécurité pour concevoir et maintenir des systèmes résilients aux menaces afin de préserver la sécurité des installations industrielles critiques.
- Coordonner les acteurs du cycle de vie et déterminer une démarche commune dans le domaine de la sécurité fonctionnelle.
- Acquérir la certification de compétences en sécurité fonctionnelle Quali-SIL Cyber.

Infos Session

Date : Du 03/06/2025 au 06/06/2025

Durée : 4 jour(s) soit 25 heures

Lieu : ARLES

Prix : 2790 € Net

Date : Du 16/12/2025 au 19/12/2025

Durée : 4 jour(s) soit 25 heures

Lieu : ARLES

Prix : 2790 € Net

Programme de la formation

+ CADRE ET VOCABULAIRE

- Rappels vocabulaire, définitions, notions fondamentales et spécificités des systèmes industriels de sécurité (IT/OT, CIA, Sécurité/Sûreté, etc).
- Compréhension du cyber-risque (menaces, vulnérabilités, attaquants, propriétés CIA, etc).
- Historique et actualités (dates clés, évolutions des menaces, CERT, etc).
- Besoins de cybersécurité des systèmes de contrôle-commande industriels dédiés à la sécurité.

+ RÉGLEMENTATION, NORMES ET GUIDES DE RÉFÉRENCE

- Cadre réglementaire (LPM, directive NIS, arrêtés relatifs aux secteurs d'activités d'importance vitale, ICPE et OIV...).
- Normes et guides (CEI 61511 et série CEI 61508, ISO/CEI série 27000, CEI 62443, NIST, ANSSI, etc).
- Principes & concepts fondamentaux et lignes directrices (SMS, défense en profondeur, etc).

+ APPRECIATION DES RISQUES DE CYBERSÉCURITÉ

- Principe du cycle de vie, inventaire et cartographie.
- Évaluation initiale des risques de cybersécurité (High-Level Risk Assessment).
- Critères d'évaluation des risques, graphe des cyber-risques, probabilités d'attaque (menaces, attaquants, scénarios/vecteurs de menaces et vulnérabilités).
- Architecture et segmentation, identification et exigences relatives aux zones et conduits, détermination des SL-T (Security Level Target), identification des contre-mesures et facteurs de réduction du risque.

+ SPÉCIFICATIONS DES EXIGENCES DE CYBERSÉCURITÉ (CSRS)

- Fonctions essentielles, architectures et indépendances, contre-mesures compensatoires, etc.
- Spécifications des exigences fondamentales et SL-T, vecteur par zone et conduit.
- Exigences de contrôle d'identification et d'authentification (IAC), de Contrôle d'utilisation (UC), d'intégrité du système (SI), de confidentialité des données (DC), de Flux de données réduit (RDF), de réponse en temps réel aux événements (TRE), de disponibilité des ressources (RA).

+ CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CYBERSÉCURITÉ

- Certification produits, Niveau de cybercapabilité (SL-C), SAV fournisseur.
- Design préliminaire, évaluation des contre-mesures et moyens alternatifs de réduction des risques.
- Analyse et comparaison des architectures possibles et bonnes pratiques.



- Composants réseaux, conception détaillée, détails des zones et conduits, choix de protocoles de communication répondant aux exigences de sûreté et sécurité.

+ INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET VALIDATION

- Tests d'intégration, PEN tests. FAT et SAT de cybersécurité et liaison avec la sécurité fonctionnelle.
- Pre-Startup Review – Audit de configuration.

+ EXPLOITATION ET MAINTENANCE

- Gestion des accès : sécurité physique, accès et communications non autorisés.
- Gestion des essais (bypass, Proof Test). Détection et contrôle des intrusions (IDS, IPS).
- Événements de menaces (plans de réponse aux incidents et de remédiation, PCA/PCS).
- Évaluation et métrique de cybersécurité.

+ INSPECTION – AUDIT – MOC – DECOMMISSIONING

- Veille sur les vulnérabilités (gestion des alertes, analyse des correctifs).
- Implémentation des mises à jour / correctifs - analyse d'impact sur l'intégrité (SIL) / requalification.
- Gestion de l'obsolescence (HW & SW plus supportés) et des mises au rebut.

+ SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

- Politique, planification, organisation, programme de sécurité (62443-2-1).
- SMC (modèle de maturité, processus, évaluation, vérification...).
- Sensibilisation et compétence du personnel.
- Formation, compétence, responsabilité et indépendance.





Pré-requis

Connaissances de base en cybersécurité ou avoir suivi le stage CYB-OT p. 113. Connaissances en sécurité fonctionnelle ou avoir suivi le stage SIS-ING ou SIS-TECH Être titulaire d'un certificat Quali-SIL ING ou CIM en cours de validité pour la certification Quali-SIL Cyb.

Public cible

Responsables projet et leaders techniques (automaticiens, info. Indus., HSE, sécurité des procédés, BE, intégrateurs de SIS, direction de service technique) avec responsabilités dans cycle de vie de sécurité. Utilisateurs (propriétaires d'actifs) et les intégrateurs.

Pédagogie

Méthode Pédagogique :

- Programme bâti sur le cycle de vie de la norme CEI 61511, incluant les exigences de cybersécurité.
- Intégration des exigences réglementaires (ANSSI) et normatives (CEI 62443) dans le cycle de vie de la sécurité fonctionnelle (CEI 61508, CEI 61511).
- Exercices de mise en pratique dans le prolongement de ceux des formations SIS-ING ou SIS-TECH, en étudiant le même procédé sous l'angle de la cybersécurité.

Conditions Générales de Vente de formations présentiellees aux clients Professionnels

Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes les commandes de formations présentiellees. Ces commandes sont conclues entre la Société **DELTA**, Société par actions simplifiée, au capital de 50 000 euros, dont le siège social se situe 9 allée du Tamisadou - 13300 Salon-de-Provence et dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés est 877 845 537 R.C.S. Salon-de-Provence, et les Clients professionnels.

La Société **DELTA** se réserve le droit de modifier lesdites conditions à tout moment. Les conditions générales sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de la commande. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales dont le Client déclare avoir pris connaissance avant de passer Commande, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et de la licence d'accès au Site.

Article 2 – Tarifs

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des actions de formation présentiellees sont ceux figurant en Euros dans le catalogue et les diverses brochures éditées par **DELTA**, au jour de l'émission de la convention de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société. Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs. Il est rappelé que la société **DELTA** n'est pas assujettie à la TVA. Sauf indication contraire donnée par **DELTA**, les repas ne sont pas pris en compte dans le prix de la formation et ne sont pas à la charge de **DELTA**.

Article 3 – Commandes

La commande d'une formation présentielle se fait en deux temps :

Pré-inscription

La pré-inscription doit être faite à partir d'un document écrit que le Client est invité à adresser au choix :
- par courrier à l'adresse suivante :
DELTA, 23 Chem. des Moines, 13200 ARLES
- par email à l'adresse contact@ira.eu

La pré-inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de **DELTA** est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation. Le Client peut utiliser le Bulletin de pré-inscription disponible en fin de catalogue ou sur le site de **DELTA**, ou bien un papier libre avec en-tête, où seront précisées dans la mesure du possible : les coordonnées précises de l'établissement souscripteur et de l'établissement financeur (si différentes de celles du souscripteur), le nom du participant et les références de la formation présentielle (code, titre et dates).

Souscription de la Convention de formation

A réception de la pré-inscription, **DELTA** adresse par retour au service formation du Client professionnel une Convention de formation, en double exemplaire, qui comporte des informations contractuelles importantes que le Client doit vérifier.

Le Client doit dater, signer et tamponner les deux exemplaires de la Convention de formation. Un exemplaire de cette Convention de formation datée, signée et tamponnée par le Client doit être retourné à **DELTA**. L'autre exemplaire est conservé par le Client. En cas de non-retour ou de retour tardif de la Convention de formation,

DELTA est autorisée à donner la place réservée, à un autre client inscrit en liste d'attente. Le client est informé que **DELTA** ne prend définitivement en compte le financement par un tiers qu'à réception de l'attestation/contrat de prise en charge du financeur. Lorsque la session demandée ne présente plus de disponibilité, un accusé de réception de la demande du client est envoyé. En cas de désistement ou de dédoublement de session (session supplémentaire), **DELTA** propose au client de participer à la formation dans les meilleurs délais. Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre d'arrivée et aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité, sauf dérogation exceptionnelle par un responsable de **DELTA**.

Convocation

Sous réserve de réception de la Convention de formation signée, un dossier de participation est adressé en temps voulu au service formation à l'attention de chacun des participants. Il comporte :

- une convocation,
- un programme de l'action de formation visée,
- un plan d'accès au lieu de formation,
- les possibilités d'hébergement proches du lieu de formation.

Règlement intérieur

Les participants sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter le règlement intérieur de **DELTA**.

Le règlement intérieur est mis à la disposition des participants par l'intermédiaire du formateur. Il peut être consulté sur chaque lieu de formation et sur le site internet de **DELTA**.

Attestation de suivi de formation et obligations

Une attestation de suivi de formation personnalisée est remise à l'issue de la formation à chaque participant. Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à **DELTA** d'affiner son offre au regard des attentes des clients. Dans le cadre de ses prestations de formation, **DELTA** a une obligation de moyens et non de résultat.

Article 4 – Conditions de paiement

Facturation

A l'issue de l'action de formation présentielle, une facture et l'attestation de fin de formation sont envoyées au client. Le prix de vente est payable au comptant à réception de la facture et sans escompte.

Modes de paiement acceptés

Le paiement des formations présentiellees s'effectue comptant sans escompte, soit par chèque bancaire à l'ordre de **DELTA**, soit par virement SEPA.

- Chèque

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco et peut être expédié à **DELTA** en même temps que la Convention de formation signée et tamponnée.

- Virement SEPA

Pour tout virement SEPA, le RIB contenant le numéro IBAN et le numéro BIC de **DELTA** est diffusé sur la facture adressée au client.

Ces coordonnées bancaires sont également disponibles sur simple demande auprès de **DELTA**.

Pénalités de retard

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. En outre, il sera appliqué de plein droit une pénalité égale à 15 % de la somme impayée, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés.

Enfin tout client professionnel effectuant son paiement après les dates d'échéance figurant sur les factures de **DELTA** se verra appliquer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Cette indemnité pour frais de recouvrement est exigible sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Clients résidant à l'étranger

Les formations présentiellees suivies par les clients résidant à l'étranger doivent être réglées avant le début de la formation. C'est uniquement après retour d'un exemplaire de convention cacheté et signé et vérification du règlement effectué par le Client résidant à l'étranger que la demande d'inscription est validée et confirmée et que la convocation à la formation présentielle sera envoyée. Il est donc nécessaire d'avertir le service comptabilité client de **DELTA** afin de lui communiquer les détails du virement (date, montant, référence,...) indispensables à son identification. Si aucun règlement n'a été signalé et constaté dans un délai de 1 mois avant le début de la formation, **DELTA** se réserve le droit de céder la place à un autre client. Le cas échéant, aucune réclamation ne sera prise en compte. Il est rappelé que les virements bancaires effectués des pays étrangers engendrent des frais qui sont exclusivement à la charge du client et doit être précisé à l'établissement bancaire émetteur du virement.

Défaut de paiement antérieur

Toute commande d'un Client à **DELTA**, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), autorise **DELTA** à refuser de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Intervention d'un organisme tiers payeur

En cas de paiement par un organisme tiers payeur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
 - d'indiquer explicitement les coordonnées complètes de celui-ci sur son bulletin de pré-inscription ;
 - de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme tiers payeur qu'il aura désigné.
- Si l'organisme tiers payeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat doit être payé par le Client. Si **DELTA** n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme tiers payeur au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'organisme tiers payeur, **DELTA** serait fondé à réclamer le montant de ce paiement au responsable de l'inscription solidairement débiteur à son égard.

Article 5 - Date de prise d'effet de la commande

La commande prend effet à compter de la réception par **DELTA** de la Convention de formation tamponnée et signée.

Article 6 – Annulation avant le début de la formation

A l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'instigation du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à **DELTA**.

Entre 30 jours et 15 jours avant le début de la formation, **DELTA**, retiendra sur le coût total, les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action soit 25% du coût de l'action de formation envisagée. Si l'annulation intervient **moins de 15 jours francs avant le début de la formation**. Le montant total de la prestation est dû à **DELTA** à titre d'indemnité en raison de l'inexécution de ses obligations par le participant ou le responsable de l'inscription et ceci dès l'annulation. Les délais sont calculés au jour de la réception par **DELTA** de l'annulation du participant ou du responsable de l'inscription. Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à la formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être impérativement confirmés par écrit à **DELTA** avant la formation.

A l'initiative de DELTA

DELTA se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant.

Dans ce cas, **DELTA** s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée. **DELTA** ne sera pas tenu de rembourser, en cas de report ou d'annulation de la formation présentielle, les frais de réservation du titre de transport du participant, pris en vue du stage. En cas d'inexécution d'une prestation de formation, **DELTA** remboursera au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L 6354-1 du code du travail).

Article 7 – Service Client

Pour toute information, question ou réclamation : un Service Client est à disposition :

- par téléphone au +33 4 90 99 47 00,

- ou email : contact@ira.eu

- par voie postale : **DELTA**, Formations présentiellees, 23 Chem. des Moines, 13200 ARLES

Article 8 - Droits de propriété intellectuelle & Licence d'accès au Site

L'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les Produits, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive du titulaire du droit. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable du titulaire de droit, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété du titulaire de droit.

Pour les besoins d'accès au Site, la Société **DELTA** accorde une licence d'accès et d'utilisation du Site dans le cadre d'un usage personnel.

Article 9 - Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de la commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 10 - Droit applicable – Attribution de compétence

Le droit français régit seul nos ventes.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris seront compétents et déterminés selon les règles de procédure.

L'attribution de compétence aux tribunaux de Paris est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement.